

# Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek

## Projet Pédagogique et Artistique d'Établissement

### Pouvoir organisateur :

Commune de Schaerbeek

### Établissement :

Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek

Avenue Ernest Renan, 12

1030 Schaerbeek.

Tél. : 02/241.27.26

Fax : 02 / 216 39 18

E-Mail : 1030.ami@schaerbeek.irisnet

Internet : <http://www.1030.be/academie-schaerbeek>

### Spécificités de l'Académie :

L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek, enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, organise un domaine d'enseignement, à savoir : la Musique.

Constituée d'un bâtiment principal et de plusieurs sections réparties sur le territoire de la Commune de Schaerbeek, l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek est située dans un milieu urbain densément peuplé (130 000 habitants /8,14 km<sup>2</sup>) au Nord-est de la Région Bruxelloise, riche de nombreux acteurs culturels et d'une longue tradition d'enseignement, ce pourquoi la Commune de Schaerbeek fut appelée "cité des écoles".

L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek se veut ouverte à tous, enfants comme adultes. Voulant tirer profit de la grande diversité socio-culturelle de la population qui la fréquente elle veut aller à la rencontre des aspirations des élèves à la recherche d'un enseignement artistique musical de qualité tant pour les débutants que pour ceux désirant poursuivre un parcours approfondi ; c'est pourquoi une attention toute particulière sera accordée à la possibilité de créer de nouvelles implantations essentiellement en Formation musicale préparatoire.

## Objectifs :

Conformément au décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et en totale adéquation avec le projet éducatif de la Commune de Schaerbeek, le projet pédagogique et artistique de l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek vise à la réalisation de trois principales finalités consistant à :

- concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques ;
- donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;
- offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Pour rencontrer ces trois finalités, l'équipe pédagogique de l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek se fixe comme premier objectif de donner à chacun, sans discrimination et dans la mesure des aptitudes propres à chaque élève, la possibilité de découvrir différentes disciplines artistiques du Domaine de la Musique et de pouvoir ainsi s'exprimer par le biais d'une pratique artistique vivante et créative.

Chaque élève, enfant ou adulte, doit avoir la possibilité de pratiquer la discipline artistique de son choix, dans le respect de ses aptitudes propres et de ses possibilités d'évolution. L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek veillera tout particulièrement à ouvrir l'élève aux différents aspects de la discipline dans laquelle il s'est engagé, et de mettre celle-ci en relation avec le monde d'aujourd'hui, principalement dans le domaine culturel. Toute l'équipe pédagogique portera une grande attention à l'interaction entre les diverses matières enseignées afin de développer les compétences des élèves en maîtrise technique, intelligence artistique, créativité et autonomie.

Des auditions de classe, des auditions d'élèves, la pratique d'ensemble, des spectacles divers en collaboration avec différents intervenants culturels de la Commune de Schaerbeek et extérieurs à celle-ci permettront à chacun de s'épanouir dans le contexte d'une mise en situation réelle et concrète. Ces différentes prestations feront partie intégrante de la formation voulue par l'Académie de musique instrumentale de Schaerbeek et pourront, s'il échet, faire partie de l'évaluation des élèves.

Tout au long du parcours de l'élève, chaque enseignant, par sa réflexion pédagogique et sa démarche méthodologique active, mettra celui-ci au centre de son apprentissage, partant de son envie d'apprendre et de sa curiosité naturelle, l'incitant à partager son apprentissage avec les autres et le conduira, à travers l'étude et la pratique d'un répertoire approprié, le plus ouvert possible, à l'acquisition d'une réelle autonomie, reflet de ses acquis en maîtrise technique et intelligence artistique, lui permettant, au sortir de son parcours, de poursuivre la pratique de son art avec créativité et d'être un acteur averti du monde qui l'entoure.

## **Moyens mis en œuvre :**

L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek organise le Domaine de la Musique en cours artistiques de base et cours artistiques complémentaires

### **1 Cours artistiques de base :**

#### **- A Formation Musicale**

Dans les filières :

**Préparatoire** à raison d'une période par semaine pendant deux années.

Accessible aux élèves âgés de 5 à 7 ans.

Ce cours a comme objectifs l'introduction et l'éducation au monde sonore en général et à l'affinement sensoriel et moteur. A l'issue de cette filière les élèves auront le choix de continuer en Formation Musicale et en Formation Instrumentale (à raison des places disponibles à l'instrument choisi) et/ou de suivre le cours artistique complémentaire de chant d'ensemble.

#### **Formation :**

"Enfants" à raison de deux périodes par semaine pendant quatre années.

Accessible aux élèves âgés de 7 ans au moins.

"Adultes" à raison de deux périodes pendant deux années.

Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins.

Ce cours a comme objectifs de poser les bases de : la libération et la maîtrise vocales; la libération et la maîtrise rythmiques; la formation de l'oreille; la constitution d'un répertoire de références; la lecture et la notation musicales et comme socles de compétences de démontrer globalement, dans les objectifs poursuivis un premier degré prenant en compte l'autonomie l'intelligence artistique (cohérence et conscience); la créativité et la maîtrise technique.

A l'issue de cette filière les élèves auront le choix de poursuivre leur formation en Filière de Qualification.

#### **Qualification**

"Enfants" à raison de deux périodes pendant une année.

Accessible aux élèves âgés de 11 ans au moins, ayant suivi les cours pour enfants de la filière de formation.

"Adultes" à raison de deux périodes pendant deux années.

Accessible aux élèves âgés de 16 ans au moins, ayant suivi les cours de base pour adultes de la filière de formation.

Ce cours a comme objectifs l'approfondissement des objectifs poursuivis en filière de formation et comme socles de compétence : démontrer, par l'utilisation des acquis, une réelle compétence prenant en compte l'autonomie; d'intelligence artistique (cohérence et conscience); de créativité; de maîtrise technique.

A l'issue de la filière de Qualification du cours de Formation Musicale les élèves seront invités à compléter leur formation de base par la pratique de cours complémentaires contribuant à renforcer l'acquisition de leur autonomie

#### **- B Formation Vocale-Chant**

Dans les filières:

#### **Formation**

"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années.

Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins qui sont inscrits ou ont satisfait au cours de base pour adultes de formation musicale en filière de formation.

Ce cours a comme objectifs de poser les bases de : la maîtrise gestuelle et respiratoire; la maîtrise technique; l'écoute critique; la constitution d'un répertoire; la lecture et du déchiffrage; la connaissance formelle et stylistique des œuvres abordées et comme socle de compétences de démontrer globalement, dans les objectifs poursuivis, un premier degré prenant en compte l'autonomie l'intelligence artistique (cohérence et conscience) la créativité et la maîtrise technique.

A l'issue de cette filière les élèves qui poursuivront leur formation en Filière de Qualification seront invités à compléter leur formation de base par la pratique de cours complémentaires contribuant à renforcer l'acquisition de leur autonomie

### **Qualification**

"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années. Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins ayant satisfait à la filière de formation qui poursuivent leurs études de formation musicale ou ont satisfait à la filière de qualification de ce cours de base. Ce cours a comme objectifs l'approfondissement des objectifs poursuivis en filière de formation et comme socles de compétences de démontrer, par l'utilisation des acquis, une réelle compétence prenant en compte l'autonomie; d'intelligence artistique (cohérence et conscience); de créativité; de maîtrise technique.

#### **- C Formation Instrumentale,**

pour les spécialités suivantes :

Accordéon, alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, guitare, Flûte à bec ; flûte traversière, harpe (harpe chromatique, harpe à pédales, harpe celtique), hautbois, orgue, piano, percussions (batterie, marimba, xylophone), saxophone, violon, violoncelle, trombone, trompette.

### **Formation**

"Enfants" à raison d'au moins une période par semaine pendant cinq années.

Accessible aux élèves âgés de 7 ans au moins qui sont inscrits au cours de base de formation musicale.

"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années.

Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins qui sont inscrits ou ont satisfait au cours de base pour adultes de formation musicale en filière de formation.

Ce cours a comme objectifs de poser les bases de : la maîtrise gestuelle et/ou respiratoire adaptée à l'instrument; la maîtrise technique. L'écoute critique; la constitution d'un répertoire. La lecture instrumentale et du déchiffrage; la connaissance formelle et stylistique et comme socles de compétences de démontrer globalement dans les objectifs poursuivis, un premier degré prenant en compte l'autonomie l'intelligence artistique (cohérence et conscience); la créativité et la maîtrise technique.

A l'issue de cette filière les élèves auront le choix de poursuivre leur formation en Filière de Qualification et seront invités à compléter leur formation de base par la pratique de cours complémentaires contribuant à renforcer l'acquisition de leur autonomie

### **Qualification**

"Enfants" à raison d'au moins une période par semaine pendant cinq années.

"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années.

Accessible aux élèves âgés de 11 ans au moins ayant satisfait à la filière de formation qui poursuivent leurs études de formation musicale ou ont satisfait à la filière de qualification de ce cours de base. Ce cours a comme objectifs l'approfondissement des objectifs poursuivis en filière de formation et comme socles de compétence : démontrer, par l'utilisation des acquis, une réelle compétence prenant en compte l'autonomie; d'intelligence artistique (cohérence et conscience); de créativité; de maîtrise technique.

### **- D Formation Instrumentale jazz**

pour la spécialité suivante :

claviers jazz

Ce cours a comme objectif

la maîtrise gestuelle et/ou respiratoire adaptée à l'instrument b) la maîtrise technique c) l'écoute critique d) la constitution d'un répertoire e) la lecture instrumentale et du déchiffrage f) la connaissance formelle et stylistique g) la pratique de l'improvisation

## **2 Cours artistiques complémentaires :**

Ces cours sont organisés en périodes et années d'études suivant la description qui en est faite dans les programmes de cours respectifs. Ils peuvent être suivis en parallèle à un cours artistique de base ou de manière autonome en fonction des conditions d'accessibilité décrites ci-dessous.

### **- A Chant d'ensemble :**

Accessible aux élèves âgés de 8 ans au moins pour le cours "enfants" sans pré requis (si ce n'est une jolie voix et une envie de chanter) ni obligation de fréquenter un autre cours, de 12 ans pour le cours d'adolescents et de 16 ans au moins pour le chœur féminin "Cantus Firmus" où des connaissances solfégiques sont souhaitées.

Ce cours a comme objectifs l'acquisition d'une technique vocale correcte, la découverte d'un répertoire varié et la sensibilisation élémentaire à l'harmonie via la polyphonie vocale.

### **- B Écriture musicale- analyse :**

Accessible aux élèves soit : inscrits au cours de base ou ayant terminé leurs études de formation musicale en filières de qualification ou de transition; dispensés de fréquenter les cours de base par le Conseil de classe et d'admission.

Ce cours a comme objectifs d'effectuer une approche simultanée des aspects vertical et horizontal des langages musicaux, de justifier les principes exposés par des exemples tirés de la littérature et de développer la créativité

### **- C Ensembles instrumentaux :**

Accessible aux élèves : soit inscrits à un cours de base ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale des filières de qualification ou de transition ; soit dispensés de fréquenter le cours de base par le Conseil de classe et d'admission.

Ces cours ont comme objectifs d'initier et perfectionner au jeu d'ensemble au travers d'œuvres simples.

### **- D Formation générale Jazz :**

Accessible aux élèves soit :

- inscrits à un cours de base de formation instrumentale ou vocale.

- dispensés de fréquenter le cours de base de formation instrumentale ou vocale par le Conseil de classe et d'admission mais ayant suivi au minimum la filière de Formation du cours de Formation musicale.

Ce cours propose une approche active et pratique du jazz et de l'improvisation par le biais d'activités mélangeant la théorie, le développement de l'oreille et de l'écoute, ainsi que la découverte du répertoire et du contexte historique dans lequel est née et s'est développée cette musique.

#### **- D Histoire de la musique-analyse:**

Accessible aux élèves soit : inscrits au cours de base ou ayant terminé leurs études de formation musicale en filières de transition; dispensés de fréquenter les cours de base par le Conseil de classe et d'admission. Ce cours a comme objectifs d'éclairer les notions de techniques musicales connues des étudiants d'un regard d'historien, d'aller à la découverte des œuvres en les situant dans le temps et dans les milieux où elles se sont épanouies.

#### **- E Musique de chambre instrumentale:**

Accessible aux élèves inscrits ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale des filières de qualification ou de transition.

Ce cours a comme objectifs d'atteindre un niveau élevé par l'exploration d'un répertoire exclusivement composé d'œuvres traditionnelles ou contemporaines.

### **Évaluation et communication:**

Un **système d'évaluation** continue formative et sommative est utilisé à l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek. Il permet un suivi progressif de l'élève. Le travail réalisé tout au long de l'année par l'élève sera évalué par les professeurs. Un bulletin trimestriel, dans les filières Formation et de Qualification de chaque discipline sera complété par les professeurs et rassemblera les remarques, conseils et la cote des deux premiers trimestres, permettant ainsi de suivre l'évolution de chaque étudiant. Les professeurs commenteront auprès de leurs élèves les observations figurant dans ce bulletin.

Des évaluations de fin d'année seront organisées et donneront lieu elles aussi à une cotation.

En fin d'année, l'ensemble des appréciations délivrées par les professeurs seront prises en compte pour établir le résultat final.

Les bulletins seront à disposition de la direction et des autres professeurs afin de préparer utilement les Conseils de classe et d'admission.

Le résultat final de l'année tiendra donc compte des cotations liées au travail réalisé tout au long de l'année ainsi que de celles donnée lors des évaluations de fin d'année.

La réussite est fixée à 60 %.

Dans les cours complémentaires les élèves sont évalués de manière continue par leur professeur en fonction des travaux et/ou des auditions en regard des objectifs d'éducation et de formation artistiques. Sur base de ces évaluations le Conseil de classe et d'admission décide de valider l'année.

Toutes les cotations se font sur base de la progression de l'élève en regard des objectifs de cours et de formation ainsi que de l'acquisition des compétences décrites dans les programmes de cours.

Les règles de délibération et modes d'évaluations sont détaillés dans le R.O.I. du Conseil des études de l'académie de musique instrumentale de Schaerbeek.

La **communication** entre les élèves des cours artistiques de base, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur, et les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation sera favorisée par l'utilisation d'un journal de classe sous la conduite et le contrôle des professeurs. Le journal de classe mentionne l'horaire des cours et ainsi que les diverses activités extraordinaires. Le journal de classe des élèves mineurs tient aussi lieu de moyen de correspondance entre l'établissement scolaire et les parents. Les communications concernant les absences, les retards, les congés peuvent y être inscrites. Le journal de classe doit être tenu avec soin et signé régulièrement par les parents de l'élève mineur.

Le bulletin, outil de communication par excellence en ce qui concerne l'évolution de l'élève, remis périodiquement dans les cours artistiques de base, doit également être signé régulièrement par les parents de l'élève mineur.

Dans la filière préparatoire, compte-tenu du jeune âge des élèves, de même que pour les cours artistiques complémentaires le journal de classe sera constitué d'avis distribué aux élèves.

L'utilisation des moyens de communication électronique sera également favorisée en complément du journal de classe et des avis distribués pour autant que les élèves ou les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur n'y fassent pas explicitement opposition. Les membres du personnel directeur et enseignant et le personnel auxiliaire d'éducation veilleront à ne pas exclure de la communication les élèves n'ayant pas l'usage de l'outil informatique.